

LE COMBAT CONTRE LA DISCRIMINATION. POLITIQUES ET PRATIQUES

(DISCRIMINATION. POLICIES AND PRACTICES)

Ana-Maria POPOVICI (ANDRONACHE)¹

Rezumat: Prin acest articol am încercat să conturez o imagine asupra fenomenului de discriminare din România, plecând de la câteva concluzii ale studiului EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey, 2010). Principala problemă la nivel de UE este aceea că doar o mică parte din state au date bine colectate cu privire la discriminare, ceea ce nu facilitează dezvoltarea politicilor în domeniu. Lipsa acestor date în majoritatea statelor nu permit realizarea unei imagini complexe despre discriminare la nivel european și nici nu poate discuta despre o comparație între state. Discriminarea este un fenomen cu o istorie îndelungată, prezent în toate societățile, transmis de cele mai multe ori chiar ca o cutumă în mentalitățile și modul de viață al oamenilor. Cu toate acestea sau mai degrabă tocmai din cauza amprentei culturale pe care o poartă, abia în ultimii ani, statele europene au început efectuarea de studii serioase și, concomitent, conceperea unor acțiuni de protecție și sprijinire a victimelor acestui fenomen.

Cuvinte cheie: discriminare, legislație comunitară, politici, combatere

Abstract: In this article we tried to outline an image of the phenomenon of discrimination in Romania, based on some findings of the survey EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey, 2010). The main issue is that only a small part of the states have collected good data on discrimination, which does not facilitate the politics development in the field. The lack of data in most states do not allow making a complex image about discrimination and it can't be discussed about a comparison between states. Discrimination is a phenomenon with a long history, present in all societies, often transmitted as a custom even in the mentality and way of people's life. Nevertheless, or rather because of the cultural footprint, only in recent years, European countries began serious studies and, simultaneously, creating actions to protect and support victims of this phenomenon.

Key words: Discrimination, European Union Legislation, Antidiscrimination Politics, combating discrimination

Résumé: Par cet article j'ai essayé à donner une image sur le phénomène de discrimination de la Roumanie, ayant comme point de départ quelques conclusions de l'étude EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey, 2010). Le principal problème au niveau de l'Union Européenne est celui que seulement une petite partie d'états ont des données

¹ Dep. of Political Sciences, Faculty of Philosophy and Social-Political Sciences, "Alexandru Ioan Cuza" University of Iasi, B-dul Carol I, 11, Iasi 700506, Romania, annamaria.andronache@yahoo.com

sur la discrimination, ce qui ne facilite pas le développement des politiques dans ce domaine. Le manque de ces données dans la plupart des états ne permet pas la réalisation d'une image complexe sur la discrimination au niveau européen ni celle d'une comparaison entre les états. La discrimination est un phénomène avec une longue histoire, présent dans toutes les sociétés, transmis maintes fois comme une coutume dans les mentalités et la manière de vivre des gens. Néanmoins ou plutôt juste à cause de l'empreinte sociale qu'ils portent, à peine les dernières années, les états européens ont commencé à faire des études sérieuses et en même temps à concevoir des actions de protection et de soutien des victimes de ce phénomène.

Mots clé: discrimination, législation communautaire, politiques, combat

Du point de vue politique, la non-discrimination est devenue un nouvel objectif parmi les facteurs de décision européenne, qui essaie à promouvoir l'égalité et la justice dans les sociétés pluralistes, luttent contre les inégalités (Sabbagh 2007:28). Comme résultat, l'appareil juridique pour combattre la discrimination a été amélioré, en devenant de plus en plus sophistiqué, aidant les peuples vulnérables, représentés par les associations, les groupes d'intérêts, ou des personnes physiques, à protester contre la discrimination. De la sorte il devient très facile d'obtenir de la protection et de la reconnaissance, et dans quelques cas, d'obtenir des dédommagement pour avoir été les victimes d'une inégalité de traitement sur des critères de race, origine ethnique, sexe, religion, orientation sexuelle, ou handicap.

La discrimination peut être regardée comme un des paradigmes politiques majeures qui ont apparu pendant le procès d'europanisation (Geddes, Guiraudon 2007:125). Néanmoins, dès les années 1990, le terme discrimination a apparu dans de nombreux contextes, loin de la sphère juridique. En fait, dans le contexte européen, la discrimination n'est plus un objet d'étude réservée aux gens de science juridique. Sociologues, politologues, anthropologues, psychologues et économistes font actuellement des recherches dans ce domaine (La Conférence: La construction des Frontières: Réflexions sur la Législation et les Politiques de la Discrimination dans l'Europe contemporaine 2006). Ceux-ci pensent qu'il y a trois aspects clé à travers lesquels on doit aborder le phénomène de la discrimination.

Le premier aspect fait référence au fait que la loi anti-discrimination est abordée des plusieurs perspectives, telles que la théorie juridique, le droit public et international, la législation du travail. Autre aspect est celui que la loi anti-discrimination est examinée à la suite de sa mise en application, mais on ne doit pas oublier qu'il y a de divers secteurs de politique et qu'elle est utilisée par de différents types de mouvement, donc on doit tenir compte de la dynamique variée, en fonction du problème et du contexte. Le dernier aspect fait référence à la provocation des gens de science de mesurer effectivement les désavantages de l'expérience de la discrimination.

Le problème qui apparaît se réfère au fait que les politiques officielles de l'Union Européenne ne promeuvent pas un abord pluraliste, où l'objectif de promotion de l'égalité des chances ensemble avec la reconnaissance de la diversité culturelle dans

une atmosphère de tolérance mutuelle entre les sociétés majoritaires et les minorités de la communauté (Banton 1998: 46). La discrimination est interdite, et les états membres, donc la Roumanie aussi, offrent un cadre analytique pour l'apparition et la mise en application des politiques anti-discrimination, pour l'amélioration de la protection des droits à un traitement égal. D'autre part, la discrimination croît par l'intensification du racisme et de la xénophobie. Les politiques de l'Union Européenne se concentrent sur le grand impact de développement des politiques anti-discrimination et jurisprudence et sur les voies par lesquelles les «populations vulnérables» en ont bénéficié. La mise en application est une provocation pour toutes les politiques publiques.

La discrimination est un processus qui expose une distinction, un processus qui ne peut pas être défini comme un mal ou un bien en-soi, jusqu'à la déclaration d'illégalité du terrain où on fait la distinction (Skrentny 2001:254). Le concept de discrimination est ainsi devenu une ressource à un fort potentiel, parce qu'il est devenu une notion juridique. Comme j'ai déjà expliqué, tenant compte de la diversité des raisons et la dimension directe et indirecte de la discrimination, il n'existe pas pour aucune forme d'inégalité dans la plupart des secteurs sociaux. Néanmoins, pour les victimes qui passent par ce processus de distinction, leur expérience implique du point de vue pragmatique de diverses dimensions difficiles à être éclairées.

En 2008, L'Agence pour les Droits Fondamentaux de l'Union Européenne a fait une recherche (EU-MIDIS European Union Minorities and Discrimination Survey, 2010) qui vise les minorités et la problématique de la discrimination en UE. J'ai appliqué l'analyse secondaire, définie comme «l'extraction de connaissances sur des sujets différents de ceux suivis dans les enquêtes originales» (Chelcea 2007:24) parce que cette méthode me permet à formuler mes propres conclusions concernant la discrimination. Le sondage a interviewé 23500 personnes appartenant soit à une minorité ethnique, soit des immigrants sur tout le territoire UE 27 et il est le plus vaste sondage de ce type réalisé au niveau européen quant aux minorités et aux expériences de discrimination, étant publié en 2010. Les renseignements offrent des preuves que les états membres doivent développer des politiques et des plans d'action par lesquels encourager l'élimination des abus des droits fondamentaux de l'homme. En même temps, il est absolument essentiel que ces politiques soient basées sur des données empiriques pour être capable de formuler des hypothèses correctes quant aux problèmes des droits fondamentaux. Le principal problème au niveau de l'Union Européenne est celui qu'un petit nombre d'états ont des données bien collectées concernant la discrimination, ce qui empêche le développement des politiques dans le domaine. Le manque de ces données dans la plupart des états ne permet pas la réalisation d'une image complexe sur la discrimination au niveau européen ni celle d'une comparaison entre les états. Les facteurs qui contribuent à l'insuffisance de données sont: les traditions variées concernant la collection ou la non-collection des données empiriques, y inclut celle des données concernant l'adhésion ethnique; une absence générale de communication et de confiance dans l'état, spécialement par les

groupes vulnérables de la société; et le degré de soutien politique pour la surveillance et le développement de quelques mécanismes de surveillance fondamentaux de violation des droits, qui nécessite des ressources humaines et financières.

A continuation je vais présenter quelques conclusions de l'étude EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey 2010). Au début je vais parler de l'évaluation de l'impacte de la législation «sur le terrain». La directive concernant l'égalité raciale (2000/43/CE) présente la législation clé de l'Union Européenne qui interdit la discrimination pour des raisons d'origine ethnique ou raciale dans les zones de l'occupation de la force de travail, éducation, protection sociale et d'assistance médicale, ainsi que l'accès à la fourniture des biens et services, y compris les habitations. La directive prévoit la fixation des organismes nationaux pour égalité, qui peuvent être autorisés à recevoir des plaintes concernant les discriminations et à promouvoir la législation anti-discrimination. Les constatations constituent une critique importante de la législation parce que très peu de ceux qui ont participé au sondage avaient des connaissances en ce qui concerne leurs droits dans la zone de non-discrimination, à l'égalité des chances, sur les organismes des états membres, et, important, on peut observer des taux diminués de rapport quant aux expériences de discrimination.

A côté de la Directive concernant l'égalité raciale il y a la Décision-Cadre 2008/913/JAI du Conseil, du 28 Novembre 2008 concernant le combat contre des formes et des expressions du racisme et de la xénophobie par le droit pénal, qui établit l'harmonisation des lois concernant l'abord de quelques formes de criminalités raciste et xénophobes en UE. Comme dans le cas des faits de discrimination non-rapportés, le sondage a produit dans ce cas aussi des preuves importantes qui présentent de bas niveaux de rapport par les victimes des formes et des expressions du racisme et de la xénophobie. Il est semblable donc que la législation n'est pas respectée, et ceux qui désirent la mettre en application peuvent bénéficier de perspectives sur la manière dans laquelle la loi a été établie pour protéger les expériences concernant la discrimination, ainsi que l'accès à la législation existante.

Quant à l'évaluation de la situation au niveau local on observe que les autorités locales, gouvernementales et les organisations non-gouvernementales doivent souligner l'information des citoyens sur leur travail existant et le développement de nouvelles initiatives dans des domaines de non-discrimination et d'intégration des minorités. Il est aussi recommandé de s'utiliser la comparaison entre les observations concernant les groupes discriminés entre les états membres. C'est ainsi qu'il y a la possibilité de comparer des pays avec des histoires et des expériences similaires quant aux groupes discriminés. Ayant ces résultats il est facile d'explorer les manières d'apprendre les uns des autres les bonnes ou les mauvaises pratiques dans la zone de non-discrimination et intégration.

La chose la plus importante est que ce sondage représente un instrument de travail pour les facteurs de décision et pour les praticiens également. Ce sondage attire l'attention sur le fait qu'on doit être conscient de l'ampleur des violations des droits

fondamentaux, ce qui représente une condition préalable pour le développement efficient et bien dirigé des politiques et des actions contre la discrimination dans l'Union Européenne. Les résultats d'EU-MIDIS sont une source unique d'informations comparables pour le développement des politiques basées sur des preuves et des actions, en montrant les zones problématiques concernant la discrimination et leur impact sur de divers groupes en UE. Autre point fort du présent sondage est constitué par la méthodologie utilisée, devenant de la sorte un instrument valable que les Etats membres puissent appliquer au niveau national et local, en faisant des recherches supplémentaires concernant l'ampleur et la nature des phénomènes de discrimination.

L'étude montre la possibilité de collecter des données concernant les expériences de la discrimination dans tous les états membres de l'Union Européenne. Cette observation est extrêmement importante pour les états membres qui ne possèdent pas ces données ou qui possèdent des données qui ne correspondent pas. Il faudra agir comme un stimulant pour la continuation des recherches au niveau des états membres. Le questionnaire et le rapport technique détaillé (l'abord méthodologique et la recherches des preuves) sont disponibles sur le site de l'agence (<http://fra.europa.eu>) pour que des recherches supplémentaires puissent être facilement réalisées au niveau des états membres.

Les résultats sont des preuves viables et objectives de la «situation du terrain», cueillis par une agence UE, résultats qui ont été collectés directement des groupes vulnérables à la discrimination. Ils atteignent un objectif «de bas en haut» (bottom-up) d'abord à l'identification des problèmes qui existent dans la vie quotidienne, entrant en contraste avec les nombreuses initiatives de montrer l'ampleur et la nature de la discrimination qui adopte un style «de haut en bas» (top-down). Les résultats fournissent des preuves pour la révision de la mise en application de la législation et des politiques anti-discrimination déjà existantes. Les conclusions du sondage peuvent être lues dans la lumière de la législation existante et de l'évolution de la politique au niveau UE et des états membres pour évaluer si celles-ci ont de l'impacte sur le terrain, et pour identifier les zones nécessitent d'une attention spéciale. Au niveau de la législation communautaire dans le domaine de la non-discrimination, les résultats offrent une lecture critique de la nécessité de mettre en application efficacement la Directive concernant l'égalité raciale (2000/43/CE), qui a établi un cadre légal pour le combat de la discrimination dans des domaines variés – tels que l'occupation de la force de travail et d'accès à la fourniture des biens et services- quant aux raisons de race ou d'origine ethnique. Cette étude souligne aussi la nécessité de mettre en application efficacement les dispositions de la Décision-cadre 2008/913/JAI concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie, du aux résultats qui montrent un grand degrés de sous-rapport. Un résultat extrêmement important de l'enquête est le grand nombre des expériences liées à la discrimination qui ne sont jamais déclarées. Ces résultats nous font penser à une inefficacité des mécanismes actuels pour l'enregistrement des plaintes, et en même temps font appel à la révision des ressources

et services qui ont été établis pour recevoir, enregistrer et répondre aux plaintes de discrimination.

Dans la zone de discrimination, les résultats indiquent la nécessité d'une évaluation critique des ressources mises à la disposition de mécanismes UE pour égalité et la nécessité de révision des activités développées par ceux-ci. Dans l'environnement global actuel, défini par mobilité et échanges, les européens acquièrent de multiples et diverses identités et ils ont des attentes justifiées d'être correctement représentés dans la sphère politique, sociale ou culturelle. Du point de vue de ces aspects, les médias, les institutions et la société civile jouent un rôle crucial; néanmoins, conformément aux analystes politiques, les relations sociales, économiques et culturelles de l'Europe aggravent la discrimination de quelques groupes vulnérables ou minorités. La croissance des discussions politiques et de la conscience de groupe et la distribution inégale de la richesse, ou même le climat économique aigu sont des facteurs qui détériorent la position de ces groupes dans les débats politiques et dans les médias. Pour promouvoir la diversité sociale, le contexte actuel augmente la responsabilité de protéger les groupes qui sont confrontés à la discrimination et la lutte contre celle-ci pour pouvoir promouvoir la cohésion sociale.

L'avenir va apporter de plus en plus de provocations, quand, au fur et à mesure l'Europe vieillit, on aura besoin pas seulement de grandes minorités ethniques et religieuses existantes, mais aussi des dizaines d'ouvriers émigrants, tout cela dans les décennies suivantes - conforme aux institutions politiques de l'Union Européenne.

Funding Acknowledgement: This work was supported by the the European Social Fund in Romania, under the responsibility of the Managing Authority for the Sectoral Operational Programme for Human Resources Development 2007-2013 [grant POSDRU/88/1.5/S/47646].

Bibliographie

- Banton, M. 1998. *Discriminarea*. Editura DU Styl, București.
- Chelcea, S. 2007. *Metodologia cercetării sociologice. Metode cantitative și calitative*. Editura Economică, București.
- Council Directive 2000/43/EC of 29 June 2000 implementing the principle of equal treatment between persons irrespective of racial or ethnic origin
Official Journal L 180, 19/07/2000 P. 0022 – 0026
<http://eur-ex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:en:HTML>
- Council Framework Decision 2008/913/JHA of 28 November 2008 on combating certain forms and expressions of racism and xenophobia by means of criminal law.
http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/combating_discrimination/133178_en.htm
- EU-MIDIS (European Union Minorities and Discrimination Survey)
http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/eu-midis/index_en.htm

- Geddes, A., Eddes, A. and Guiraudon, V. 2007, The Europeanization of anti-discrimination in Britain and France. In Bertossi, C. (ed.), *European anti-discrimination and the politics of citizenship. Britain and France*. Palgrave Macmillan, New York.
- Sabbagh, D. 2007. *Equality and transparency: A strategic perspective on affirmative action in American law*. Palgrave, New York.
- Skrentny, J.D. 2001. *Color Lines: Affirmative Action, Immigration and Civil Rights Options for America*. University of Chicago Press, Chicago.